



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 368-2019 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 289-2015

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 368-2019 portant sur la tarification des biens et services de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

QUE le règlement 368-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 9 juillet 2019 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 9 juillet 2019.

Stéphanie Paquette

Stéphanie Paquette LL. B., D.D.N.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe